



**NEW BRUNSWICK
REGULATION 94-101**

under the

**HIGHWAY ACT
(O.C. 94-505)**

Filed July 27, 1994

Under section 38 of the *Highway Act*, the Lieutenant-Governor in Council, on the recommendation of the Minister, makes the following Regulation:

2010, c.31, s.73

1 This Regulation may be cited as the *Controlled Access Highways in York County Regulation - Highway Act*.

2 The highways or portions of highways in York County in Schedule A are designated as controlled access highways under the categories specified in the Schedule.

3 *This Regulation comes into force on August 15, 1994.*

**RÈGLEMENT DU
NOUVEAU-BRUNSWICK 94-101**

pris en vertu de la

**LOI SUR LA VOIRIE
(D.C. 94-505)**

Déposé le 27 juillet 1994

En vertu de l'article 38 de la *Loi sur la voirie*, le lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du Ministre, établit le règlement suivant :

2010, ch. 31, art. 73

1 Le présent règlement peut être cité sous le titre : *Règlement sur les routes à accès limité dans le comté de York - Loi sur la voirie*.

2 Les routes ou les parties des routes du comté de York décrites à l'annexe A sont désignées comme des routes à accès limité suivant les catégories précisées dans l'annexe.

3 *Le présent règlement entre en vigueur le 15 août 1994.*

SCHEDULE A
YORK COUNTY
PART 1 – Route 2

**Route 2 – Carleton/York County Line to York/
Sunbury County Line**

1 All that portion of Route 2 located in Canterbury Parish, Dumfries Parish, Prince William Parish, Kingsclear Parish, New Maryland Parish and The City of Fredericton, York County, designated as a **level I** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 2 and the boundary between Carleton County and York County; thence in an easterly direction along the centre line of Route 2 for a distance of approximately 82.623 kilometres to the boundary between York County and Sunbury County, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Route 122

2 All that portion of Route 122 located in Canterbury Parish, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 122 and the centre of the median for Route 2; thence in a southerly direction along the centre line of Route 122 for a distance of approximately 289 metres to the intersection of the centre lines of the travelled portion of Route 122 and the property access road extending westerly.

Route 165

3 All that portion of Route 165 located in Canterbury Parish, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 165 and the centre of the median for Route 2; thence in a northerly direction

ANNEXE A
COMTÉ DE YORK
PARTIE 1 – Route 2

Route 2 – de la limite séparant les comtés de Carleton et de York jusqu'à la limite séparant les comtés de York et de Sunbury

1 Toute la partie de la Route 2 située dans la paroisse de Canterbury, la paroisse de Dumfries, la paroisse de Prince William, la paroisse de Kingsclear, la paroisse de New Maryland et de la cité appelée The City of Fredericton, dans le comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau I** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 2 et de la limite séparant les comtés de Carleton et de York; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la Route 2, sur une distance approximative de 82,623 kilomètres, jusqu'à la limite séparant les comtés de York et de Sunbury, y compris toutes les bretelles de raccordement ou les bretelles de croisement à niveau et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau de toutes les routes qui y sont reliées, existantes et futures.

Route 122

2 Toute la partie de la Route 122 située dans la paroisse de Canterbury, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 122 et du centre de la médiane de la Route 2; de là, en direction sud le long de la ligne centrale de la Route 122 sur une distance approximative de 289 mètres jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 122 et du chemin d'accès aux propriétés se prolongeant vers l'ouest.

Route 165

3 Toute la partie de la Route 165 située dans la paroisse de Canterbury, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 165 et du centre de la médiane de la Route 2, de là, en direction

along the centre line of Route 165 for a distance of 221 metres.

Route 102 – Pokiok (North)

4 All that portion of Route 102 located in Dumfries Parish, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 102 and the centre of the median for Route 2; thence in a northerly direction along the centre line of Route 102 for a distance of 190 metres.

Winslow Road

5 All that portion of Winslow Road located in Dumfries Parish, York County, designated as a **level III** controlled access highway on the west side of Winslow Road and designated as a **level IV** controlled access highway on the east side of Winslow Road, and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Winslow Road and the centre of the median for Route 2; thence in a southerly direction along the centre line of Winslow Road for a distance of approximately 330 metres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Winslow Road and the property access road extending westerly.

Route 635

6 All that portion of Route 635 located in Prince William Parish, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 635 and the centre of the median for Route 2; thence in a southerly direction along the centre line of Route 635 for a distance of approximately 128 metres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 635 and N. McLean Road.

nord le long de la ligne centrale de la Route 165 sur une distance de 221 mètres.

Route 102 – Pokiok (Nord)

4 Toute la partie de la Route 102 située dans la paroisse de Dumfries, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 102 et du centre de la médiane de la Route 2; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la Route 102 sur une distance de 190 mètres.

Chemin Winslow

5 Toute la partie du chemin Winslow située dans la paroisse de Dumfries, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** du côté ouest du chemin Winslow et comme une route à accès limité de **niveau IV** du côté est du chemin Winslow, et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation du chemin Winslow et du centre de la médiane de la Route 2; de là, en direction sud le long de la ligne centrale du chemin Winslow sur une distance approximative de 330 mètres jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation du chemin Winslow et d'un chemin d'accès aux propriétés se prolongeant vers l'ouest.

Route 635

6 Toute la partie de la Route 635 située dans la paroisse de Prince Williams, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 635 et du centre de la médiane de la Route 2; de là, en direction sud, le long de la ligne centrale de la Route 635 sur une distance approximative de 128 mètres jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 635 et du chemin N. McLean.

Prince William Road

7 All that portion of Prince William Road located in Prince William Parish, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Prince William Road and the centre of the median for Route 2; thence in a northerly direction along the centre line of Prince William Road for a distance of 140 metres.

Route 3

8 All that portion of Route 3 located in Kingsclear Parish, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the point on the centre line of the travelled portion of Route 3 that is 350 metres south of the intersection of the centre line of Route 3 and the centre of the median for Route 2; thence in a northerly direction along the centre lines of the travelled portions of Route 3 and the connector roads to Route 102 for a distance of approximately 1137 metres to the intersection of the centre lines of the connector roads and the centre of the grade separation for Route 102.

Mazerolle Settlement Road

9 All those portions of Mazerolle Settlement Road located in Kingsclear Parish, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Mazerolle Settlement Road and the centre of the median for Route 2; thence in an easterly direction along the centre line of Mazerolle Settlement Road for a distance of 210 metres, and

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Mazerolle Settlement Road and the centre of the median for Route 2; thence in a westerly direction along the centre line of Mazerolle Settlement Road for a distance of 205 metres.

Chemin Prince William

7 Toute la partie du chemin Prince William située dans la paroisse de Prince William, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation du chemin Prince William et du centre de la médiane de la Route 2; de là, en direction nord le long de la ligne centrale du chemin Prince William sur une distance de 140 mètres.

Route 3

8 Toute la partie de la Route 3 située dans la paroisse de Kingsclear, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point sur la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 3 qui est situé à 350 mètres au sud de l'intersection de la ligne centrale de la Route 3 et du centre de la médiane de la Route 2; de là, en direction nord le long des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 3 et des routes de liaison à la Route 102 sur une distance approximative de 1 137 mètres jusqu'à l'intersection des lignes centrales des routes de liaison et du centre de séparation de niveaux de la Route 102.

Chemin Mazerolle Settlement

9 Toutes les parties du chemin Mazerolle Settlement situées dans la paroisse de Kingsclear, comté de York, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation du chemin Mazerolle Settlement et du centre de la médiane de la Route 2; de là, en direction est le long de la ligne centrale du chemin Mazerolle Settlement sur une distance de 210 mètres, et

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation du chemin Mazerolle Settlement et du centre de la médiane de la Route 2; de là, en direction ouest le long de la ligne centrale du chemin Mazerolle Settlement sur une distance de 205 mètres.

Timothy Drive

10 All those portions of Timothy Drive located in Kingsclear Parish, York County, designated as a **level III** controlled access highway on the northeast side of Timothy Drive and designated as a **level IV** controlled access highway on the southwest side of Timothy Drive, and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Timothy Drive and the centre of the ramps for Route 2; thence in a westerly direction along the centre line of Timothy Drive for a distance of 65 metres, and

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Timothy Drive and the centre of the ramps for Route 2; thence in an easterly direction along the centre line of Timothy Drive for a distance of 65 metres.

Sproule Street

11 All that portion of Sproule Street located in Kingsclear Parish, York County, designated as a **level III** controlled access highway on the southwest side of Sproule Street and designated as a **level IV** controlled access highway on the northeast side of Sproule Street, and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 640 and Sproule Street; thence in a northwesterly direction along the centre line of Sproule Street for a distance of 240 metres.

PART 2 – Route 7

Route 7 – Vanier Highway in Fredericton

12 All that portion of Route 7 located in The City of Fredericton, York County, designated as a **level I** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 7 and the centre of the grade separation for Route 8; thence in a southerly direction along the centre line of Route 7 for a distance of approximately 6.590 kilometres to the boundary between York County and Sunbury County, including the connection to Route 101 (Regent Street) and all existing and future interchange or at grade intersec-

Promenade Timothy

10 Toutes les parties de la promenade Timothy situées dans la paroisse de Kingsclear, comté de York, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** du côté nord-est de la promenade Timothy et comme une route à accès limité de **niveau IV** du côté sud-ouest de la promenade Timothy, et plus particulièrement délimitées comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la promenade Timothy et du centre des bretelles de la Route 2; de là, en direction ouest le long de la ligne centrale de la promenade Timothy sur une distance de 65 mètres, et

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la promenade Timothy et du centre des bretelles de la Route 2; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la promenade Timothy sur une distance de 65 mètres.

Rue Sproule

11 Toute la partie de la rue Sproule située dans la paroisse de Kingsclear, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** du côté sud-ouest de la rue Sproule et comme une route à accès limité de **niveau IV** du côté nord-est de la rue Sproule, et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 640 et de la rue Sproule; de là, en direction nord-ouest le long de la ligne centrale de la rue Sproule sur une distance de 240 mètres.

PARTIE 2 – Route 7

Route 7 – route Vanier, à Fredericton

12 Toute la partie de la Route 7 située dans la cité appelée The City of Fredericton, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau I** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 7 et du centre de la séparation de niveaux de la Route 8; de là, en direction sud le long de la ligne centrale de la Route 7 sur une distance approximative de 6,590 kilomètres jusqu'à la limite séparant les comtés de York et de Sunbury, y compris la voie de raccordement à la Route 101 (rue Regent) et toutes les bretelles de rac-

tion ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Kimble Drive (South)

13 All that portion of Kimble Drive located in The City of Fredericton, York County, designated as a **level III** controlled access highway on the west side of Kimble Drive and designated as a **level IV** controlled access highway on the east side of Kimble Drive, and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Kimble Drive and the centre of the median for Route 7; thence in a southwesterly direction along the centre line of Kimble Drive for a distance of approximately 292 metres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Kimble Drive, Alison Boulevard and Knowledge Park Drive.

Kimble Drive (North)

14 All that portion of Kimble Drive located in The City of Fredericton, York County, designated as a **level III** controlled access highway on the east side of Kimble Drive and designated as a **level IV** controlled access highway on the west side of Kimble Drive, and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Kimble Drive and the centre of the median for Route 7; thence in a northeasterly direction along the centre line of Kimble Drive for a distance of 300 metres.

Connector Road between Wilsey Road and Alison Boulevard

15 All those portions of the connector road located in The City of Fredericton, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of the connector road and the median for Route 7; thence in an easterly direction along the centre line of the connector road for a distance of approximately 300 metres to the intersection of the cen-

cordement ou les bretelles de croisement à niveau et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau de toutes les routes qui y sont reliées, existantes et futures.

Promenade Kimble (sud)

13 Toute la partie de la promenade Kimble située dans la cité appelée The City of Fredericton, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** du côté ouest de la promenade Kimble et comme une route à accès limité de **niveau IV** du côté est de la promenade Kimble, et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la promenade Kimble et du centre de la médiane de la Route 7; de là, en direction sud-ouest le long de la ligne centrale de la promenade Kimble sur une distance approximative de 292 mètres jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la promenade Kimble, du boulevard Alison et de la promenade Knowledge Park.

Promenade Kimble (nord)

14 Toute la partie de la promenade Kimble située dans la cité appelée The City of Fredericton, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** du côté est de la promenade Kimble et comme une route à accès limité de **niveau IV** du côté ouest de la promenade Kimble, et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la promenade Kimble et du centre de la médiane de la Route 7; de là, en direction nord-est le long de la ligne centrale de la promenade Kimble sur une distance de 300 mètres.

Route de liaison entre le chemin Wilsey et le boulevard Alison

15 Toutes les parties de la route de liaison situées dans la cité appelée The City of Fredericton, comté de York, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la route de liaison et de la médiane de la Route 7; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la route de liaison sur une distance approximative de 300 mètres jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à

tre lines of the travelled portions of the connector road and Wilsey Road, and

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of the connector road and the median for Route 7; thence in a westerly direction along the centre line of the connector road for a distance of approximately 251 metres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of the connector road and Alison Boulevard, including the on and off ramps for Alison Boulevard.

PART 3 – Route 8

Division A

Route 8 – Route 2 to the Smythe Street Roundabout

16 All that portion of Route 8 from the Route 2 intersection west of The City of Fredericton to a point west of the Route 8 and Smythe Street roundabout, located in the parish of Kingsclear and The City of Fredericton, York County, designated as a **level I** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portions of Route 8 and Route 2; thence in an easterly direction along the centre line of Route 8 for a distance of approximately 6.495 kilometres to the point that is 65 metres west of the intersection of the centre lines of Route 8 and Smythe Street on the west side of the roundabout.

Route 640 – Hanwell Road

17 All that portion of Route 640 located in The City of Fredericton, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 640 and the centre of the median for Route 8; thence in a southerly direction along the centre line of Route 640 for a distance of 270 metres.

Prospect Street

18 All that portion of Prospect Street located in The City of Fredericton, York County, designated as a **level**

la circulation de la route de liaison et du chemin Wilsey, et

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la route de liaison et de la médiane de la Route 7; de là, en direction ouest le long de la ligne centrale de la route de liaison sur une distance approximative de 251 mètres jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la route de liaison et du boulevard Alison, y compris les bretelles d'accès et de sortie du boulevard Alison.

PARTIE 3 – Route 8

Division A

Route 8 – route 2 jusqu'au carrefour giratoire de la rue Smythe

16 Toute la partie de la Route 8 à partir de l'intersection de la Route 2 à l'ouest de la cité appelée The City of Fredericton, jusqu'à un point à l'ouest de la Route 8 et du carrefour giratoire de la rue Smythe, située dans la paroisse de Kingsclear et la cité appelée The City of Fredericton, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau I** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale des parties servant à la circulation de la Route 8 et de la Route 2; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la Route 8 sur une distance approximative de 6,495 kilomètres jusqu'au point situé à 65 mètres à l'ouest de l'intersection des lignes centrales de la Route 8 et de la rue Smythe du côté ouest du carrefour giratoire.

Route 640 – chemin Hanwell

17 Toute la partie de la Route 640 située dans la cité appelée The City of Fredericton, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 640 et du centre de la médiane de la Route 8; de là, en direction sud le long de la ligne centrale de la Route 640 sur une distance de 270 mètres.

Rue Prospect

18 Toute la partie de la rue Prospect située dans la cité appelée The City of Fredericton, comté de York, dési-

III controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the point that is 131 metres west of the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 640 and Prospect Street; thence in a westerly direction along the centre line of Prospect Street for a distance of 150 metres.

Division B

Route 8 – Smythe Street Roundabout

19 All that portion of Route 8 at the Smythe Street roundabout, located in The City of Fredericton, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at a point that is approximately 65 metres west of the intersection of the centre lines of Route 8 and Smythe Street, located on the west side of the roundabout; thence in an easterly direction along the centre line of Route 8 for a distance of approximately 164 metres, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Division C

Route 8 – Smythe Street Roundabout to the Barkers Point Overpass

20 All that portion of Route 8 from the Smythe Street roundabout to the centre of the grade separation for Route 8 (Barkers Point Overpass), located north of the Princess Margaret Bridge in The City of Fredericton, York County, designated as a **level I** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at a point that is approximately 65 metres east of the intersection of the centre lines of Route 8 and Smythe Street on the east side of the roundabout; thence in an easterly direction along the centre line of Route 8 for a distance of approximately 4.650 kilometres to the centre of the grade separation for Route 8 (Barkers Point Overpass), north of the Princess Margaret Bridge, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

gnée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant d'un point situé à 131 mètres à l'ouest de l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 640 et de la rue Prospect; de là, en direction ouest le long de la ligne centrale de la rue Prospect sur une distance de 150 mètres.

Division B

Route 8 – carrefour giratoire de la rue Smythe

19 Toute la partie de la Route 8 au carrefour giratoire de la rue Smythe située dans la cité appelée The City of Fredericton, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant d'un point à environ 65 mètres à l'ouest de l'intersection des lignes centrales de la Route 8 et de la rue Smythe, situé du côté ouest du carrefour giratoire; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la Route 8 sur une distance approximative de 164 mètres, y compris toutes les bretelles de raccordement ou les bretelles de croisement à niveau et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau de toutes les routes qui y sont reliées, existantes et futures.

Division C

Route 8 – du carrefour giratoire de la rue Smythe au passage supérieur de Barkers Point

20 Toute la partie de la Route 8 du carrefour giratoire de la rue Smythe au centre de la séparation de niveaux de la Route 8 (passage supérieur de Barkers Point) située au nord du pont Princess Margaret dans la cité appelée The City of Fredericton, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau I** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant d'un point à environ 65 mètres à l'est de l'intersection des lignes centrales de la Route 8 et de la rue Smythe, situé du côté est du carrefour giratoire; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la Route 8 sur une distance approximative de 4,650 kilomètres jusqu'au centre de la séparation de niveaux de la Route 8 (passage supérieur de Barkers Point), au nord du pont Princess Margaret, y compris toutes les bretelles de raccordement ou les bretelles de croisement à niveau et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau de toutes les routes qui y sont reliées, existantes et futures.

Route 101

21 All that portion of Route 101 located in The City of Fredericton, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 101 and Prospect Street; thence in a southerly direction along the centre line of Route 101 for a distance of approximately 3.886 kilometres to the boundary between The City of Fredericton and the village of New Maryland, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Arnold Drive

22 All that portion of Arnold Drive located in The City of Fredericton, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Arnold Drive and Regent Street (Route 101); thence in a westerly and northerly direction along the centre line of Arnold Drive for its entire length.

Division D

Route 8 – Princess Margaret Bridge Area (North Side)

23 All that portion of Route 8 located in The City of Fredericton, York County, designated as a **level II** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portion of Route 8 and the centre of the grade separation for Route 8 (Barkers Point Overpass); thence in a northerly direction along the centre line of Route 8 for a distance of approximately 252 metres to the point that is 65 metres south of the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 8, Route 105 and Hamilton Court, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Route 101

21 Toute la partie de la Route 101 située dans la cité appelée The City of Fredericton, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 101 et de la rue Prospect; de là, en direction sud le long de la ligne centrale de la Route 101 sur une distance approximative de 3,886 kilomètres jusqu'à la limite séparant la cité appelée The City of Fredericton et le village de New Maryland, y compris toutes les bretelles de raccordement ou les bretelles de croisement à niveau et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau de toutes les routes qui y sont reliées, existantes et futures.

Promenade Arnold

22 Toute la partie de la promenade Arnold située dans la cité appelée The City of Fredericton, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la promenade Arnold et de la rue Regent (Route 101); de là, en direction ouest et nord le long de la ligne centrale de la promenade Arnold sur toute sa longueur.

Division D

Route 8 – secteur du pont Princess Margaret (du côté nord)

23 Toute la partie de la Route 8 située dans la cité appelée The City of Fredericton, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau II** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales de la partie servant à la circulation de la Route 8 et du centre de la séparation de niveaux de la Route 8 (passage supérieur de Barkers Point); de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la Route 8 sur une distance approximative de 252 mètres jusqu'au point situé à 65 mètres au sud de l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 8, de la Route 105 et de la cour Hamilton, y compris toutes les bretelles de raccordement ou les bretelles de croisement à niveau et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau de toutes les routes qui y sont reliées, existantes et futures.

Division E**Route 8 – Route 105 Intersection**

24 All that portion of Route 8 located in The City of Fredericton, York County, designated as a **level II** controlled access highway on the east side of Route 8 and designated as a **level III** controlled access highway on the west side of Route 8, and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the point that is 65 metres south of the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 8, Route 105 and Hamilton Court; thence in a northerly direction along the centre line of Route 8 for a distance of approximately 130 metres to the point that is 65 metres north of the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 8, Route 105 and Hamilton Court, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Division E**Route 8 – intersection avec la Route 105**

24 Toute la partie de la Route 8 située dans la cité appelée The City of Fredericton, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau II** du côté est de la Route 8 et comme une route à accès limité de **niveau III** du côté ouest de la Route 8, et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point situé à 65 mètres au sud de l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 8, de la Route 105 et de la cour Hamilton; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la Route 8 sur une distance approximative de 130 mètres jusqu'au point situé à 65 mètres au nord de l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 8, de la Route 105 et de la cour Hamilton, y compris toutes les bretelles de raccordement ou les bretelles de croisement à niveau et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau de toutes les routes qui y sont reliées, existantes et futures.

Route 105 – Barkers Point

25 All that portion of Route 105 located in The City of Fredericton, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 105, Route 8 and Hamilton Court; thence in a northwesterly direction along the centre line of Route 105 for a distance of 152 metres.

Division F**Route 8 – Barkers Point Bypass**

26 All that portion of Route 8 located in The City of Fredericton, York County, designated as a **level II** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the point that is 65 metres north of the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 8, Route 105 and Hamilton Court; thence in a northerly direction along the centre line of Route 8 for a distance of approximately 1.718 kilometres to the point that is 65 metres south of the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 8, Route 10 and Greenwood Drive, including all existing and future interchange or at grade inter-

Division F**Route 8 – voie de contournement de Barkers Point**

26 Toute la partie de la Route 8 située dans la cité appelée The City of Fredericton, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau II** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point situé à 65 mètres au nord de l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 8, de la Route 105 et de la cour Hamilton; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la Route 8 sur une distance approximative de 1,718 kilomètre jusqu'au point situé à 65 mètres au sud de l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 8, de la Route 10 et de la promenade Greenwood, y compris

section ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Division G

Route 8 – Route 10 and Greenwood Drive Intersection

27 All that portion of Route 8 located in The City of Fredericton, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the point that is 65 metres south of the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 8, Route 10 and Greenwood Drive; thence in a northerly direction along the centre line of Route 8 for a distance of approximately 130 metres to the point that is 65 metres north of the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 8, Route 10 and Greenwood Drive, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Route 10

28 All that portion of Route 10 located in The City of Fredericton, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 10 and Route 8; thence in an easterly direction along the centre line of Route 10 for a distance of 200 metres.

Greenwood Drive

29 All that portion of Greenwood Drive located in The City of Fredericton, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Greenwood Drive and Route 8; thence in a westerly direction along the centre line of Greenwood Drive for a distance of 200 metres.

toutes les bretelles de raccordement ou les bretelles de croisement à niveau et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau de toutes les routes qui y sont reliées, existantes et futures.

Division G

Route 8 – intersection de la route 10 et de la promenade Greenwood

27 Toute la partie de la Route 8 située dans la cité appelée The City of Fredericton, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point situé à 65 mètres au sud de l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 8, de la Route 10 et de la promenade Greenwood; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la Route 8 sur une distance approximative de 130 mètres jusqu'au point situé à 65 mètres au nord de l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 8, de la Route 10 et de la promenade Greenwood, y compris toutes les bretelles de raccordement ou les bretelles de croisement à niveau et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau de toutes les routes qui y sont reliées, existantes et futures.

Route 10

28 Toute la partie de la Route 10 située dans la cité appelée The City of Fredericton, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 10 et de la Route 8; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la Route 10 sur une distance de 200 mètres.

Promenade Greenwood

29 Toute la partie de la promenade Greenwood située dans la cité appelée The City of Fredericton, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la promenade Greenwood et de la Route 8; de là, en direction ouest le long de la ligne centrale de la promenade Greenwood sur une distance de 200 mètres.

Division H**Route 8 – Marysville Bypass**

30 All that portion of Route 8 located in The City of Fredericton and Saint Marys Parish, York County, designated as a **level II** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the point that is 65 metres north of the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 8, Route 10 and Greenwood Drive; thence in a northerly direction along the centre line of Route 8 for a distance of approximately 3.322 kilometres to the point that is 65 metres south of the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 8 and Bridge Street, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Division I**Route 8 – Bridge Street Intersection**

31 All that portion of Route 8 located in The City of Fredericton, York County, designated as a **level II** controlled access highway on the east side of Route 8 and designated as a **level III** on the west side of Route 8, and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the point that is 65 metres south of the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 8 and Bridge Street; thence in a northerly direction along the centre line of Route 8 for a distance of approximately 130 metres to the point that is 65 metres north of the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 8 and Bridge Street, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Bridge Street

32 All that portion of Bridge Street, located in The City of Fredericton, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Division H**Route 8 – voie de contournement de Marysville**

30 Toute la partie de la Route 8 située dans la cité appelée The City of Fredericton et la paroisse de Saint Marys, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau II** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point situé à 65 mètres au nord de l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 8, de la Route 10 et de la promenade Greenwood; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la Route 8 sur une distance approximative de 3,322 kilomètres jusqu'au point situé à 65 mètres au sud de l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 8 et de la rue Bridge, y compris toutes les bretelles de raccordement ou les bretelles de croisement à niveau et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau de toutes les routes qui y sont reliées, existantes et futures.

Division I**Route 8 – intersection de la rue Bridge**

31 Toute la partie de la Route 8 située dans la cité appelée The City of Fredericton, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau II** du côté est de la Route 8 et comme une route à accès limité de **niveau III** du côté ouest de la Route 8, et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point situé à 65 mètres au sud de l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 8 et de la rue Bridge; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la Route 8 sur une distance approximative de 130 mètres jusqu'au point situé à 65 mètres au nord de l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 8 et de la rue Bridge, y compris toutes les bretelles de raccordement ou les bretelles de croisement à niveau et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau de toutes les routes qui y sont reliées, existantes et futures.

Rue Bridge

32 Toute la partie de la rue Bridge située dans la cité appelée The City of Fredericton, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Bridge Street and Route 8; thence in a westerly direction along the centre line of Bridge Street for a distance of 200 metres.

Division J

Route 8 – Nashwaak Bypass

33 All that portion of Route 8 located in The City of Fredericton and Saint Marys Parish, York County, designated as a **level II** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the point that is 65 metres north of the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 8 and Bridge Street; thence in a north-easterly direction along the centre line of Route 8 for a distance of approximately 30.624 kilometres to the point that is 65 metres south of the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 8 and Route 107, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Penniac Road

34 All that portion of Penniac Road located in Saint Marys Parish, York County, designated as a **level III** controlled access highway on the south side of Penniac Road and designated as a **level IV** controlled access highway on the north side of Penniac Road, and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Penniac Road and the centre of the grade separation for Route 8; thence in an easterly direction along the centre line of Penniac Road for a distance of 280 metres.

Route 628

35 All that portion of Route 628 located in Saint Marys Parish, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 628 and the centre of the grade separation for Route 8; thence in a westerly di-

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la rue Bridge et de la Route 8; de là, en direction ouest le long de la ligne centrale de la rue Bridge sur une distance de 200 mètres.

Division J

Route 8 – voie de contournement de Nashwaak

33 Toute la partie de la Route 8 située dans la cité appelée The City of Fredericton et la paroisse de Saint Marys, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau II** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point situé à 65 mètres au nord de l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 8 et de la rue Bridge; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la Route 8 sur une distance approximative de 30,624 kilomètres jusqu'au point situé à 65 mètres au sud de l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 8 et de la Route 107, y compris toutes les bretelles de raccordement ou les bretelles de croisement à niveau et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau de toutes les routes qui y sont reliées, existantes et futures.

Chemin Penniac

34 Toute la partie du chemin Penniac située dans la paroisse de Saint Marys, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** du côté sud du chemin Penniac et comme une route à accès limité de **niveau IV** du côté nord du chemin Penniac, et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation du chemin Penniac et du centre de la séparation de niveaux de la Route 8; de là, en direction est le long de la ligne centrale du chemin Penniac sur une distance de 280 mètres.

Route 628

35 Toute la partie de la Route 628 située dans la paroisse de Saint Marys, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 628 et du centre de la séparation de niveaux de la Route 8; de

rection along the centre line of Route 628 for a distance of 165 metres.

Lower Durham Road (East)

36 All that portion of Lower Durham Road located in Saint Marys Parish, York County, designated as a **level III** controlled access highway on the south side of Lower Durham Road and designated as a **level IV** controlled access highway on the north side of Lower Durham Road, and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Lower Durham Road and the centre of the grade separation for Route 8; thence in an easterly direction along the centre line of Lower Durham Road for a distance of 655 metres.

Lower Durham Road (West)

37 All that portion of Lower Durham Road located in Saint Marys Parish, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Lower Durham Road and the centre of the grade separation for Route 8; thence in a westerly direction along the centre line of Lower Durham Road for a distance of 230 metres.

Division K

Route 8 – Nashwaak Bridge

38 All that portion of Route 8 located in Saint Marys Parish, York County, designated as a **level II** controlled access highway on the east side of Route 8 and designated as a **level III** controlled access highway on the west side of Route 8, and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the point that is 65 metres south of the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 8 and Route 107; thence in a northerly direction along the centre line of Route 8 for a distance of approximately 130 metres to the point that is 65 metres north of the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 8 and Route 107, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

là, en direction ouest le long de la ligne centrale de la Route 628 sur une distance de 165 mètres.

Chemin Lower Durham (est)

36 Toute la partie du chemin Lower Durham située dans la paroisse de Saint Marys, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** du côté sud du chemin Lower Durham et comme une route à accès limité de **niveau IV** du côté nord du chemin Lower Durham, et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation du chemin Lower Durham et du centre de la séparation de niveaux de la Route 8; de là, en direction est le long de la ligne centrale du chemin Lower Durham sur une distance de 655 mètres.

Chemin Lower Durham (ouest)

37 Toute la partie du chemin Lower Durham située dans la paroisse de Saint Marys, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation du chemin Lower Durham et du centre de la séparation de niveaux de la Route 8; de là, en direction ouest le long de la ligne centrale du chemin Lower Durham sur une distance de 230 mètres.

Division K

Route 8 – pont Nashwaak

38 Toute la partie de la Route 8 située dans la paroisse de Saint Marys, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau II** du côté est de la Route 8 et comme une route à accès limité de **niveau III** du côté ouest de la Route 8, et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point situé à 65 mètres au sud de l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 8 et de la Route 107; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la Route 8 sur une distance approximative de 130 mètres jusqu'au point situé à 65 mètres au nord de l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 8 et de la Route 107, y compris toutes les bretelles de raccordement ou les bretelles de croisement à niveau et les voies d'accès et de sortie, y

compris les sections en biseau de toutes les routes qui y sont reliées, existantes et futures.

Route 107

39 All that portion of Route 107 located in Saint Marys Parish, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 107 and Route 8; thence in a westerly direction along the centre line of Route 107 for a distance of 200 metres.

Division L

Route 8 – South Portage

40 All that portion of Route 8 located in Saint Marys Parish, York County, designated as a **level II** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the point that is 65 metres north of the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 8 and Route 107; thence in a northerly direction along the centre line of Route 8 for a distance of approximately 3.873 kilometres to the point that is 158 metres south of the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 8 and Route 148, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

PART 4 – Route 102

Route 102 – Mactaquac Interchange

41 All that portion of Route 102 at the Mactaquac interchange located in Kingsclear Parish, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 102 and Veysey Road (east); thence in a westerly direction along the centre line of Route 102 for a distance of 620 metres, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Route 107

39 Toute la partie de la Route 107 située dans la paroisse de Saint Marys, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 107 et de la Route 8; de là, en direction ouest le long de la ligne centrale de la Route 107 sur une distance de 200 mètres.

Division L

Route 8 – South Portage

40 Toute la partie de la Route 8 située dans la paroisse de Saint Marys, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau II** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point situé à 65 mètres au nord de l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 8 et de la Route 107; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la Route 8 sur une distance approximative de 3,873 kilomètres jusqu'au point situé à 158 mètres au sud de l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 8 et de la Route 148, y compris toutes les bretelles de raccordement ou les bretelles de croisement à niveau et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau de toutes les routes qui y sont reliées, existantes et futures.

PARTIE 4 – Route 102

Route 102 – échangeur de Mactaquac

41 Toute la partie de la Route 102, à l'échangeur de Mactaquac, située dans la paroisse de Kingsclear, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 102 et du chemin Veysey (est); de là, en direction ouest le long de la ligne centrale de la Route 102 sur une distance de 620 mètres, y compris toutes les bretelles de raccordement ou les bretelles de croisement à niveau et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections

Mactaquac Road

42 All that portion of Mactaquac Road located in Kingsclear Parish, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Mactaquac Road and the centre of the grade separation for Route 102; thence in a north-easterly direction along the centre line of Mactaquac Road for a distance of approximately 228 metres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Mactaquac Road and French Village Road.

Route 102 – Longs Creek Road Interchange (West)

43 All that portion of Route 102 located in Kingsclear Parish, York County, designated as a **level III** controlled access highway on the south side of Route 102 and designated as a **level IV** controlled access highway on the north side of Route 102, and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 102 and the centre of the grade separation for Longs Creek Road; thence in a westerly direction along the centre line of Route 102 for a distance of 540 metres.

Route 102 – Longs Creek Road Interchange (East)

44 All that portion of Route 102 located in Kingsclear Parish, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 102 and the centre of the grade separation for Longs Creek Road; thence in an easterly direction along the centre line of Route 102 for a distance of 700 metres.

Longs Creek Road

45 All that portion of Longs Creek Road located in Kingsclear Parish, York County, designated as a **level III** controlled access highway on the east side of Longs Creek Road and designated as a **level IV** controlled ac-

en biseau de toutes les routes qui y sont reliées, existantes et futures.

Chemin Mactaquac

42 Toute la partie du chemin Mactaquac située dans la paroisse de Kingsclear, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation du chemin Mactaquac et du centre de la séparation de niveaux de la Route 102; de là, en direction nord le long de la ligne centrale du chemin Mactaquac sur une distance approximative de 228 mètres jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation du chemin Mactaquac et du chemin French Village.

Route 102 – échangeur du chemin Longs Creek (ouest)

43 Toute la partie de la Route 102 située dans la paroisse de Kingsclear, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** du côté sud de la Route 102 et comme une route à accès limité de **niveau IV** du côté nord de la Route 102, et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 102 et du centre de la séparation de niveaux du chemin Longs Creek; de là, en direction ouest le long de la ligne centrale de la Route 102 sur une distance de 540 mètres.

Route 102 – échangeur du chemin Longs Creek (est)

44 Toute la partie de la Route 102 située dans la paroisse de Kingsclear, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 102 et du centre de la séparation de niveaux du chemin Longs Creek; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la Route 102 sur une distance de 700 mètres.

Chemin Longs Creek

45 Toute la partie du chemin Longs Creek située dans la paroisse de Kingsclear, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** du côté est du chemin Longs Creek et comme une route à accès li-

cess highway on the west side of Longs Creek Road, and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Longs Creek Road and the centre of the grade separation for Route 102; thence in a northerly direction along the centre line of Longs Creek Road for a distance of 195 metres.

Route 102 – Hawkshaw Bridge Intersection

46 All that portion of Route 102 located in Dumfries Parish, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the point that is 35 metres south of the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 102 and Hawkshaw Bridge Road; thence in an easterly direction along the centre line of Route 102 for a distance of 824 metres, to the point that is 521 metres east of the intersection of Route 102 and Pokiok Road.

Pokiok Road

47 All that portion of Pokiok Road located in Dumfries Parish, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Pokiok Road and Route 102; thence in a southwesterly direction along the centre line of Pokiok Road for a distance of 219 metres, to the intersection of Pokiok Road and the centre of the grade separation for Hawkshaw Bridge Road.

Hawkshaw Bridge Road

48 All that portion of Hawkshaw Bridge Road located in Dumfries Parish, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Hawkshaw Bridge Road and Route 102; thence in a northerly direction along the centre line of Hawkshaw Bridge Road for a distance of 285 metres.

mité de **niveau IV** du côté ouest du chemin Longs Creek, et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation du chemin Longs Creek et du centre de la séparation de niveaux de la Route 102; de là, en direction nord le long de la ligne centrale du chemin Longs Creek sur une distance de 195 mètres.

Route 102 – intersection du chemin Hawkshaw Bridge

46 Toute la partie de la Route 102 située dans la paroisse de Dumfries, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point situé à 35 mètres au sud de l'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 102 et du chemin Hawkshaw Bridge; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la Route 102 sur une distance approximative de 824 mètres jusqu'au point situé à 521 mètres à l'est de l'intersection de la Route 102 et du chemin Pokiok.

Chemin Pokiok

47 Toute la partie du chemin Pokiok située dans la paroisse de Dumfries, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation du chemin Pokiok et de la Route 102; de là, en direction sud-ouest le long de la ligne centrale du chemin Pokiok sur une distance de 219 mètres jusqu'à l'intersection du chemin Pokiok et du centre de la séparation de niveaux du chemin Hawkshaw Bridge.

Chemin Hawkshaw Bridge

48 Toute la partie du chemin Hawkshaw Bridge située dans la paroisse de Dumfries, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation du chemin Hawkshaw Bridge et de la Route 102; de là, en direction nord le long de la ligne centrale du chemin Hawkshaw Bridge sur une distance de 285 mètres.

PART 5 – Route 105**Division A****Route 105 – Lower St. Mary's**

49 All that portion of Route 105 located in The City of Fredericton, York County, designated as a **level I** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 105 and the grade separation for Route 8 (Barkers Point Overpass); thence in a southeasterly direction along the centre line of Route 105 for a distance of approximately 505 metres, to a point that is 25 metres past Bridgeview Court.

Division B**Route 105 – Ring Road**

50 All that portion of Route 105 located in The City of Fredericton, York County, designated as a **level I** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 105 and Maple Street; thence in a northerly direction along the centre line of Route 105 for a distance of approximately 6.661 kilometres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 105 and Claudie Road, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Westmorland Street Bridge

51 All that portion of the Westmorland Street Bridge located in The City of Fredericton, York County, designated as a **level I** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Westmorland Street Bridge and Maple Street; thence in a southerly direction along the centre line of Westmorland Street Bridge, and approaches, for a distance of approximately 1.542 kilometres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Westmorland Street Bridge, and approaches, and Queen Street, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps

PARTIE 5 – Route 105**Division A****Route 105 – Lower St. Mary's**

Toute la partie de la Route 105 située dans la cité appelée The City of Fredericton, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau I** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 105 et de la séparation de niveau de la Route 8 (passage supérieur de Barkers Point); de là, en direction sud-est le long de la ligne centrale de la Route 105 sur une distance approximative de 505 mètres jusqu'au point situé à 25 mètres après la cour Bridgeview.

Division B**Route 105 – chemin Ring**

Toute la partie de la Route 105 située dans la cité appelée The City of Fredericton, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau I** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 105 et de la rue Maple; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la Route 105 sur une distance approximative de 6,661 kilomètres jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 105 et du chemin Claudie, y compris toutes les bretelles de raccordement ou les bretelles de croisement à niveau et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau de toutes les routes qui y sont reliées, existantes et futures.

Pont de la rue Westmorland

Toute la partie du pont de la rue Westmorland située dans la cité appelée The City of Fredericton, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau I** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation du pont de la rue Westmorland et de la rue Maple; de là, en direction sud le long de la ligne centrale du pont de la rue Westmorland et des voies d'accès au pont, sur une distance approximative de 1,542 kilomètre jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation du pont de la rue Westmorland, des voies d'accès au pont et de la rue Queen, y compris

and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Devonshire Drive

52 All that portion of Devonshire Drive located in The City of Fredericton, York County, designated as a **level I** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Devonshire Drive and Main Street; thence in an easterly direction along the centre line of Devonshire Drive for a distance of approximately 1.099 kilometres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Devonshire Drive and Bowlen Street.

Route 102 – Pointe Sainte-Anne Boulevard

53 All that portion of Route 102 located in The City of Fredericton, York County, designated as a **level I** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the eastern intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 102 (Pointe Sainte-Anne Boulevard) and Queen Street; thence in a westerly direction along the centre line of Route 102 for a distance of approximately 1.382 kilometres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 102, Woodstock Road and King Street.

Maple Street

54 All that portion of Maple Street located in The City of Fredericton, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Maple Street and Route 105; thence in a westerly direction along the centre line of Maple Street for a distance of 200 metres.

Route 105 (Maple Street)

55 All that portion of Route 105 located in The City of Fredericton, York County, designated as a **level III** con-

toutes les bretelles de raccordement ou les bretelles de croisement à niveau et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau de toutes les routes qui y sont reliées, existantes et futures.

Promenade Devonshire

52 Toute la partie de la promenade Devonshire située dans la cité appelée The City of Fredericton, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau I** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la promenade Devonshire et de la rue Main; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la promenade Devonshire sur une distance approximative de 1,099 kilomètre jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la promenade Devonshire et de la rue Bowlen.

Route 102 – boulevard Pointe-Sainte-Anne

53 Toute la partie de la Route 102 située dans la cité appelée The City of Fredericton, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau I** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection à l'est des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 102 (boulevard Pointe-Sainte-Anne) et de la rue Queen; de là, en direction ouest le long de la ligne centrale de la Route 102 sur une distance approximative de 1,382 kilomètre jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 102, du chemin Woodstock et de la rue King.

Rue Maple

54 Toute la partie de la rue Maple située dans la cité appelée The City of Fredericton, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la rue Maple et de la Route 105; de là, en direction ouest le long de la ligne centrale de la rue Maple sur une distance de 200 mètres.

Route 105 (rue Maple)

55 Toute la partie de la Route 105 située dans la cité appelée The City of Fredericton, comté de York, dési-

trolled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Maple Street and Route 105; thence in an easterly direction along the centre line of Route 105 for a distance of 200 metres.

Brookside Drive

56 All those portions of Brookside Drive located in The City of Fredericton, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Brookside Drive and Route 105; thence in a northerly direction along the centre line of Brookside Drive for a distance of 200 metres, and

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Brookside Drive and Route 105; thence in a southerly direction along the centre line of Brookside Drive for a distance of 200 metres.

Route 620 – Royal Road

57 All those portions of Route 620 located in The City of Fredericton, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 620 and the centre of the grade separation for Route 105; thence in a northerly direction along the centre line of Route 620 for a distance of 135 metres, and

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 620 and the centre of the grade separation for Route 105; thence in a southerly direction along the centre line of Route 620 for a distance of 125 metres.

gnée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la rue Maple et de la Route 105; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la Route 105 sur une distance de 200 mètres.

Promenade Brookside

56 Toutes les parties de la promenade Brookside situées dans la cité appelée The City of Fredericton, comté de York, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la promenade Brookside et de la Route 105; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la promenade Brookside sur une distance de 200 mètres, et

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la promenade Brookside et de la Route 105; de là, en direction sud le long de la ligne centrale de la promenade Brookside sur une distance de 200 mètres.

Route 620 – chemin Royal

57 Toutes les parties de la Route 620 situées dans la cité appelée The City of Fredericton, comté de York, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 620 et du centre de la séparation de niveaux de la Route 105; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la Route 620 sur une distance de 135 mètres, et

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 620 et du centre de la séparation de niveaux de la Route 105; de là, en direction sud le long de la ligne centrale de la Route 620 sur une distance de 125 mètres.

Division C**Route 105 – Nackawic Bypass**

58 All that portion of Route 105 located in Southampton Parish, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 105 and Otis Drive (south end); thence in a northerly direction along the centre line of Route 105 for a distance of 2.35 kilometres, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

97-64; 98-93; 2000-45; 2001-44; 2002-73; 2003-9; 2004-106; 2005-123; 2007-52; 2018-55

Division C**Route 105 – voie de contournement de Nackawick**

58 Toute la partie de la Route 105 située dans la paroisse de Southampton, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 105 et de la promenade Otis (extrémité sud); de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la Route 105 sur une distance de 2,35 kilomètres, y compris toutes les bretelles de raccordement ou les bretelles de croisement à niveau et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau de toutes les routes qui y sont reliées, existantes et futures.

97-64; 98-93; 2000-45; 2001-44; 2002-73; 2003-9; 2004-106; 2005-123; 2007-52; 2018-55

N.B. This Regulation is consolidated to June 25, 2018.

N.B. Le présent règlement est refondu au 25 juin 2018.

QUEEN'S PRINTER FOR NEW BRUNSWICK © IMPRIMEUR DE LA REINE POUR LE NOUVEAU-BRUNSWICK
All rights reserved/Tous droits réservés